

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 28 octobre 2019, à 22 h 08 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Est également présente :

M^e Caroline Tremblay, greffière substitute

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 22 h 08, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière substitute dépose le document de renonciation à l'avis de convocation, dûment signé par tous les membres du conseil municipal, attestant que ces derniers consentent à la tenue de cette séance extraordinaire conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2019-428

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

PROPOSITIONS

2019-429

**CONSEIL — ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2019-421 —
ADJUDICATION DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF
AU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE — APPEL D'OFFRES N^o APO-2019-012**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution 2019-421 du 22 octobre 2019 relative à l'adjudication de contrat de services professionnels relatif au plan de sécurité civile — Appel d'offres n° APO-2019-012.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-430

APPEL D'OFFRES N° APO-2019-012 — CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF AU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a lancé l'appel d'offres public n° 2019-012 visant à recevoir des soumissions pour la conception d'un plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE le 11 octobre 2019 la Ville a reçu la soumission de l'entreprise Prudent mesures d'urgences et sécurité civile inc.;

CONSIDÉRANT le coût de la soumission;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE ne pas retenir la seule soumission reçue, déposée par l'entreprise Prudent mesures d'urgence et sécurité civile;

QUE le Service du greffe soit mandaté d'informer le soumissionnaire en leur transmettant une copie de la présente résolution.

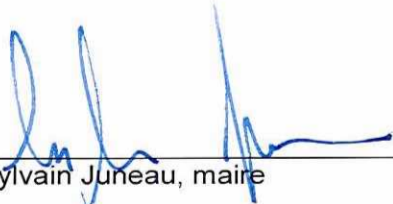
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

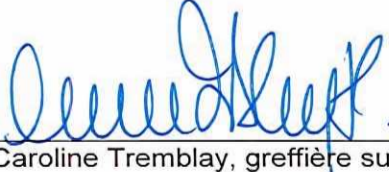
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 22 h 14.


Sylvain Juneau, maire


Caroline Tremblay, greffière substitute